



# **Protocole de reprise des compétitions**

---

***Saison 2021/2022***

Version du 16-12-2021

# INTRODUCTION

Le présent protocole a été élaboré dans le but d'adapter les modalités d'organisation des matchs au contexte de la pandémie du COVID 19 en s'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux dans le respect des dispositions légales et recommandations gouvernementales en la matière.

Le protocole est amené à être mis à jour aux grés de l'évolution de la situation sanitaire et des éventuelles nouvelles dispositions légales qui pourraient entrer en vigueur.

**IMPORTANT**

L'application des **gestes barrières**, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

## REFERENCES

- Protocole sanitaire pour la reprise des matchs de football 2020/2021 de la LGF.
- Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021.
- Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales saison 2021 /2022 de la FFF.
- Procès-verbal de la réunion du vendredi 20 août 2021 du comité exécutif de la FFF.
- Arrêté préfectoral n°2021-303 CABBSI du 7 octobre 2021.
- Ministère chargé des sports : Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 16 décembre 2021

# SOMMAIRE

**1**

PRINCIPES FONDAMENTAUX

**2**

REFERENT COVID & EQUIPE COVID

**3**

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'HYGIENE

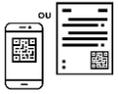
**4**

ORGANISATION GENERALE D'UN MATCH EN ERP

# — Protocole de reprise des compétitions —

1

PRINCIPES FONDAMENTAUX



# LE PASS SANITAIRE



## LES INFRASTRUCTURES CONCERNEES

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)



**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour tous**

INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP)  
Terrains, plaines, installations non clôturés



**PASS SANITAIRE non obligatoire pour le public**

## CONDITIONS DE VALIDITE

Vaccination

Attestation de vaccination  
complète

Test RT-PCR ou Antigénique

Test de moins de 24h dont  
le résultat est négatif

Preuve de rétablissement

Certificat de  
rétablissement de la  
COVID-19

## TROIS CATEGORIES DE POPULATION

LES MOINS DE 12 ANS



PASS SANITAIRE NON OBLIGATOIRE

LES 12 - 18 ANS



OBLIGATOIRE DEPUIS LE 16/12/21

LES PLUS DE 18 ANS



OBLIGATOIRE DEPUIS LE 10/08/21

## PRATIQUANTS

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié de plus de 12 ans doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un Pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles





# CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE



## Dans un ERP

A l'entrée du stade, le référent Covid ou à défaut un dirigeant licencié vérifie la présence d'un Pass sanitaire valide de toutes les personnes rentrant dans la zone vestiaires.

## Dans une IOP

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, le référent Covid du club ou à défaut tout dirigeant licencié vérifie en présence de son homologue adverse, que chaque licencié inscrit sur la feuille de match présente un Pass sanitaire valide.

Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification.

L'arbitre prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi

Le contrôle se fait en scannant le QR Code avec « Tous AntiCovid Vérif » ou « TAC Vérif »

Contrôle Réciproque entre le Délégué et le référent COVID

# — Protocole de reprise des compétitions —

2

REFERENT COVID & EQUIPE COVID

# MISSIONS PRINCIPALES DE L' EQUIPE COVID



1

- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel

2

- Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres

3

- Vérifier la validité du pass sanitaire de tous les licenciés accédant à un stade classé ERP

4

- Vérifier la validité du pass sanitaire de tous les licenciés inscrits sur la feuille de match dans une IOP

5

- Désigner les personnes habilitées à effectuer les contrôles du pass sanitaire

6

- Assurer la tenue du registre des personnes en charge du contrôle du pass sanitaire



## DESIGNATION & OBLIGATIONS



### Désignation

**Référent COVID** désigné par le club et garant de la bonne mise en œuvre des dispositions du présent protocole. Il est l'interlocuteur privilégié des instances sur ce sujet

**Equipe COVID** composée de 3 personnes au moins dont un médical ou paramédical

### Obligations

Lors du contrôle, la personne en charge du contrôle doit être identifiable par un chasuble ou un brassard dédié

Le référent COVID ou la personne désignée par lui doit être présent à chaque match de son club

Présence d'un registre au sein de chaque club indiquant la date, l'heure et le nom du membre de l'Equipe COVID en charge de l'application du protocole à chaque match

# — Protocole de reprise des compétitions —

**3**

**RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'HYGIENE**



# RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'HYGIENE



## DANS LES INFRASTRUCTURES

### LE PLAN DE NETTOYAGE

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un **plan de nettoyage désinfection et aération des différents espaces du stade** doit être mis en œuvre, en désinfectant régulièrement aux moyens d'agents virucides respectant la norme NR 14-476, tout objet ou surface régulièrement touchés et susceptibles d'avoir été contaminés (zones de contact). **(Propriétaire)**

### LAVAGE DES MAINS

Il convient de renforcer la **mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains** (savon et/ou solution hydroalcoolique) à destination des personnes à l'entrée et à la sortie du site, et des espaces internes clos et à l'intérieur des sanitaires.



## PROTECTION DES ACTEURS DU JEU

### OBJECTIF

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions

### VESTIAIRES

La zone vestiaires ne doit être accessible qu'aux seules personnes habilitées.

### PASS SANITAIRE

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid pour toutes les personnes ayant accès à la zone vestiaires pour les compétitions et tout en veillant à une application stricte des gestes barrières.



# — Protocole de reprise des compétitions —

4

**ORGANISATION GENERALE D'UN MATCH EN ERP**



## RESPONSABILITE & ATTENTIONS PARTICULIERES



Si un délégué officiel est présent, il intervient pour garantir le respect du protocole dans la zone vestiaires et s'assurer que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réglementaires. A défaut, la responsabilité à l'Equipe COVID du club recevant.



### PORT DU MASQUE

Les collectivités locales ou autorités préfectorales en fonction de la situation sanitaire locale peuvent être amenées à imposer le port du masque.



### USAGE DES VESTIAIRES

L'exploitation de la zone vestiaires (équipes et officiels) est proscrite jusqu'à nouvel ordre

Arrivée des acteurs du match en tenue et équipés d'un masque

Rassemblement des équipes dans un espace ouvert et en respectant des distances raisonnables

Utilisation des sanitaires uniquement en cas de force majeure



## UNE PRESENCE DES EQUIPES REDUITE

Les référents COVID, les arbitres et le délégué doivent arriver au plus tard 2h avant le coup d'envoi.

Les équipes doivent arriver au plus tard 1h15 avant le coup d'envoi.



## FORMALITES ARBITRALES

Le cas échéant, **désinfection de la tablette** pour la feuille de match informatisée après chaque utilisation.

**Un seul dirigeant** de chaque équipe autorisé à manipulé la tablette

**Contrôle des équipements** en extérieur, hors de toute zone de rassemblement



## EAU & BOISSONS

**Bouteilles individuelles et attitrées**, marquées au nom ou au numéro du joueur

## BANC DE TOUCHE

Bancs de touche et zones additionnelles en gradins occupés que par les joueurs/joueuses, le staff technique et les officiels accrédités. Le port du masque est obligatoire.

Assises supplémentaires à destination du personnel médical installées au bord du terrain si besoin





## PROTOCOLE D'AVANT-MATCH



Les joueurs/joueuses d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu



Entrée séquencée des équipes et officiels sur l'aire de jeu sous la supervision du délégué

1

Officiels

2

Equipe visiteuse

3

Equipe recevante



Cérémonie de salutation entre les entraineurs, arbitres et le délégué **supprimée**



Le croisement et la poignée de main entre les acteurs du jeu est **supprimée**



Les coups d'envoi fictifs sont **supprimés**



## SITUATIONS PENDANT LE MATCH



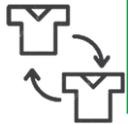
À la mi-temps, les joueurs/joueuses et officiels se rendront aux abords du terrain ou resteront sur la pelouse en respectant scrupuleusement les gestes barrières.



Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des acteurs, à l'exception des joueurs/joueuses, des arbitres et des entraîneurs dans la zone technique. L'ensemble des personnes aux abords du terrain et dans les tribunes doivent conserver leur masque.



Le joueur/la joueuse exclu(e) quittera immédiatement le terrain accompagné(e) d'un dirigeant de son club et regagnera le lieu prévu à cet effet (hors abords du terrain) sans passer par les vestiaires



Le joueur/la joueuse remplacé(e) quittera immédiatement le terrain puis regagnera le banc des remplaçants dans le respect des gestes barrières



Le cas échéant, l'intervention des soigneurs se fera en application des règles de protection en vigueur (port du masque, lavage des mains, ...).



Mise en place de ramasseurs de balle est en règle générale à proscrire



Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match est à proscrire à l'exception du protocole R1 Vito





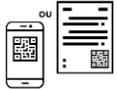
## PROTCOLE FIN DE MATCH



- ✓ Les joueurs/joueuses seront invité(e)s à quitter la pelouse et les abords par un couloir dédié.
- ✓ Seuls les capitaines et l'arbitre central pourront se réunir pour les formalités administratives de fin de rencontre et renseigner la feuille de match informatisée.
- ✓ Le protocole de fin de match de la Régionale 1 Vito reste applicable dans le respect des mesures de distanciation.
- ✗ Les participants au match, peu importe leur fonction, n'auront pas accès aux vestiaires excepté en cas de force majeure



## ACTIVITES MEDIA



L'accès au stade sera soumis à la détention du Pass sanitaire valide.



Aucun journaliste / photographe ne peut se rendre dans la zone vestiaire durant la rencontre (dès l'arrivée des équipes ou officiels et jusqu'à leur départ).



Aucun photographe n'a accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel.



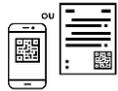
La zone mixte doit-être en plein air et délimitée par le délégué



## ACCUEIL DU PUBLIC (ABSENCE DE HUIS CLOS)



Le Gouvernement a validé l'accueil du public à la condition de mettre en œuvre le Pass Sanitaire valide si le stade est classé comme ERP (Etablissement Recevant du Public) par le propriétaire de l'installation. Néanmoins, la jauge maximale d'accueil de l'ERP est fixé à la moitié de la capacité totale.



### CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Le club organisateur du match met en place un dispositif pour contrôler la validité des Pass Sanitaires des spectateurs présents.



### BILLETTERIE

Faite exclusivement dans les guichets du stade

Sens de circulation indiqué par un marquage au sol

Capacité du stade limitée pour l'application du présent protocole

Guichetiers et agents de sécurité équipés de masques

Installation de protections individuelles au niveau des caisses



## PORT DU MASQUE

Obligatoire pour accéder à l'enceinte. Des rappels réguliers doivent être faits par le biais de messages sonorisés.



## LAVAGE DES MAINS

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dès l'entrée du stade sous la responsabilité du club recevant



## TRIBUNES

Dans un premier temps 2 sièges de libre entre chaque spectateur, afin de respecter les règles de distanciation et dans le respect de l'application de la demi-jauge.



## ENTREE/SORTIE

Entrée & Sortie par des portes différentes si possible pour éviter tout croisement.  
A défaut, distinguer un couloir d'entrée et un couloir de sortie.





## SITUATION DE HUIS CLOS



En cas de situation de huis clos, nous rappelons certains préalables.



### COMPTE A REBOURS RALLONGE

Arrivée des officiels et des référents COVID 2h avant le coup d'envoi.

Arrivée des équipes entre 1h30 et 1h15 avant le coup d'envoi.

Entrée des équipes habillées pour l'échauffement 45 minutes avant le coup d'envoi.



### PERSONNES AUTORISEES

Club recevant

18 joueurs + 7 staff encadrants

1 délégué de club + 1 délégué aux arbitres

1 référent COVID + 2/4 brancardiers

1 chargé des médias

Club à l'extérieur

18 joueurs + 7 staff encadrants

1 référent COVID

1 chargé des médias



## USAGE DES VESTIAIRES

L'exploitation de la zone vestiaires (équipes et officiels) est proscrite jusqu'à nouvel ordre



## PERSONNES AUTORISEES

Hormis les acteurs de la rencontre, peuvent pénétrer dans l'enceinte



Les officiels de match

Personnes accréditées par la LGF

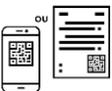
Observateurs des arbitres



Médias autorisés

Agents territoriaux en service

Agents de l'état



## PASS SANITAIRE

Tous les acteurs du match doivent présenter un pass sanitaire valide



**FIN**



MERCI DE VOTRE ATTENTION

*Resyoneuman ten nou!*

